

Rapport

Bilan 2017

Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Moine-Sanguèze

Version validée par le COPIL du 04/12/2017 Actualisation financière au 01/01/2018





Sommaire

Son	nmai	re	3						
Intr	oduo	tion	4						
1.	Bila	n de la qualité de l'eau	5						
a	. (Qualité physico-chimique 2016	5						
	Bas	sin versant de la Sanguèze	5						
	Bas	sin versant de la Moine	6						
b	b. Qualité biologique 2016								
	Bassin versant de la Sanguèze								
	Bassin versant de la Moine								
2.	Mis	se en œuvre des actions 2017	9						
	a.	Restauration et Entretien des berges et de la ripisylve	9						
	b.	Restauration du lit mineur	. 10						
	c.	Restauration de la continuité écologique	. 11						
	d.	Restauration de zones humides	. 12						
	e.	Actions agri-environnementales portées par les collectivités	. 12						
	f.	Communication	. 12						
	g.	Etudes	. 12						
3.	Bilan Financier								
	a.	Rappel	. 14						
	b.	Bilan 2015-2017	. 14						
	c.	Comparatif prévisionnel-réalisé 2015-2017	. 16						
4.	Perspectives 2018								
ANI	NEXE	– TABLEAU DE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE REVU EN 2017	. 19						
ANI	NEXE	S CARTOGRAPHIQUES	. 22						

Introduction

Le présent rapport décrit les actions mises en œuvre en 2017 visant les objectifs du SAGE Sèvre Nantaise et plus particulièrement en matière de reconquête de la qualité des milieux aquatiques dans le cadre du Contrat Territorial (CT) de la Moine et de la Sanguèze signé le 4 juillet 2016 avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les actions transversales de mise en œuvre du SAGE engagées dans le cadre du contrat de partenariat EPTB – AELB ne sont pas présentées.

Le porteur du contrat est l'Etablissement Public Territorial du Bassin (ETPB) de la Sèvre Nantaise. Les maîtres d'ouvrage du contrat sont : le syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze (SVMS), la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, la commune de la Tessoualle et la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent rapport décrit le bilan technique pour l'année 2017 et le bilan financier du contrat pour les années 2015 à 2017. Ce bilan est soumis à la validation du comité de pilotage Moine-Sanguèze et à la commission locale de l'eau du SAGE avant transmission définitive à l'agence de l'eau.

1. Bilan de la qualité de l'eau

a. Qualité physico-chimique 2016

L'ensemble des données exploitées sont issues de l'observatoire du bassin de la Sèvre Nantaise (données de la base OSUR de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

Pour rappel les objectifs du SAGE :

PARAMÈTRES PAR ÉLÉMENTS DE QUALITÉ	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE COURS D'EAU	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTA ÉCOLOGIQUE PLANS D'EAL								
Oxygène dissous	6 à 8 mg/L									
DBO5	3 à 6 mg/L	•••								
Carbone organique dissous	5 à 7 mg/L	•••								
PO4 ³⁻	o,1 à 0,5 mg PO4 ³⁻ /L	0,01 à 0,02 mg P /L								
Phosphore total	o,o5 à 0,2 mg/L	o,015 à 0,03 mg/L								
NO2 ⁻	o,1 à o,3 mg/L	•••								
NH4+	0,1 à 0,5 mg NH4+ /L	o,4 mg N /L (NH4 ⁺ + NO3 ⁻)								
NO ₃ -	50 mg NO3 ⁻ /L 100% du temps en 2015 / 25 mg NO3 ⁻ /L 90% du temps en 2021									
Pesticides	ο,5 μg/L pour le cumul des pesticides analysés et ο,1 μg/L par molécule analysée en 2									

Bassin versant de la Sanguèze

Station

Pour la physico-chimie, la station de référence pour l'évaluation de la qualité des eaux est la station 04143150 SANGUEZE à LE PALLET.

Nitrates

Les deux objectifs du SAGE ont été respectés en 2016. Les concentrations maximales mesurées en 2016 étaient de 17mg/L (février) : 9 prélèvements réalisés dans l'année.

Phosphore

L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2016. Un pic de concentration a été mesuré en août à 0.94mg/L (septembre): 9 prélèvements réalisés dans l'année.

Pesticides

Les deux objectifs du SAGE n'ont pas été respectés en 2016 : 14 prélèvements ont été réalisés. Le cumul des substances actives a atteint au maximum 11.36 µg/L en juin 2016 contre un pic à 33.6µg/L en juin 2015. L'AMPA est la molécule qui présente les concentrations les plus fortement mesurées : sa concentration a néanmoins fortement baissé en 2016

comparativement aux dernières années suite à un changement de process opéré par un industriel utilisant une soude à base de phosphonates.

Parmi les molécules dépassant l'objectif de 0.1µg/L on retrouve plusieurs herbicides (glyphosate, aminotriazole, dérivés de la simazine, propyzamide) et fongicides (métalaxyl, carbendazyme, pyriméthanil, diméthomorphe). Le diméthomorphe a également dépassé le seuil de potabilisation de 2µg/L dans 7% des détections de cette molécule.

Carbone Organique Dissous

L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2016. Un pic de concentration a été mesuré en juillet8.9mg/L : 9 prélèvements réalisés dans l'année.

Bassin versant de la Moine

Station

Pour la physico-chimie, la station de référence pour l'évaluation de la qualité des eaux est la station MOINE à GETIGNE.

Nitrates

Les deux objectifs du SAGE ont été respectés en 2016. Les concentrations maximales mesurées en 2016 étaient de 22.7mg/L (février) et de 14.5 mg/L (avril): 9 prélèvements réalisés dans l'année.

Phosphore

L'objectif du SAGE a été respecté en 2016. Deux pics de concentration ont été mesurés en juin et juillet à 0.18 - 0.19mg/L : 9 prélèvements réalisés dans l'année.

Pesticides

Les deux objectifs du SAGE n'ont pas été respectés en 2016 : seuls 5 prélèvements ont été réalisés sur cette station. Le cumul des substances actives a atteint 2.99µg/L en juillet et 2.1µg/L en novembre. Parmi les molécules dépassant l'objectif de 0.1µg/L on retrouve le glyphosate et l'AMPA en 2016.

Carbone Organique Dissous

L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2016. Un pic de concentration a été mesuré en août 9.3 mg/L et 9.1 mg/L en octobre : 9 prélèvements réalisés dans l'année.

b. Qualité biologique 2016

Bassin versant de la Sanguèze

IBD (diatomées)

A la station 04143150 SANGUEZE à LE PALLET, la qualité est médiocre à moyenne avec peu d'évolution sur ce paramètre depuis le début des années 2000. En 2015 la qualité était médiocre. Aucune donnée n'existe à cette station ou celle de Mouzillon en 2016.

IBGN (macro-invertébrés)

L'IBGN mesuré sur la Sanguèze au Pallet montre une qualité **bonne** en 2009, 2012 et 2015, **très bonne** en 2011, moyenne en 2013-2014.

En 2014, le suivi complémentaire mené par l'EPTB Sèvre Nantaise a montré une qualité **très bonne** sur la Sanguèze et moyenne sur la Logne et la Digue. En 2015, la qualité mesurée était par contre moyenne sur la Sanguèze.

En 2015, le suivi complémentaire de l'EPTB a montré une qualité moyenne sur la sanguèze (amont du Pont Gallo-Romain de Mouzillon) et sur la Moine (Moulin Robat à Montfaucon), une qualité **bonne** sur la Moine (à Moulin Grimault à Roussay et à la Chaloire à St Crespin), affluents de la Sanguèze.

IPR (poissons)

L'IPR a montré sur la Sanguèze au Pallet, une qualité **bonne** en 2011 et **moyenne** en2013 et 2014.

Suivis des actions des CT

Un réseau de mesure spécifique est mis en place pour évaluer les actions de restauration des milieux aquatiques, avant et après travaux

En 2016, le suivi complémentaire de l'EPTB a montré pour les **mesures de l'IBGN** :

- une qualité **bonne** sur la **Logne à Vallet** mais la note est peu robuste : la capacité d'accueil semble limitée de par la faible diversité d'habitats, l'absence de végétation aquatique, etc. ;
- une qualité **médiocre** sur la **Gravelière à Tillières** avec une note robuste : ceci est à mettre au regard d'une qualité morphodynamique peu propice à une bonne diversité d'habitats, la quasi-absence de végétation aquatique.

En 2016, l'EPTB a aussi réalisé des pêches électriques. Les résultats de l'IPR mesuré ont montré :

• un état perturbé des peuplements piscicoles sur la Logne à Vallet (en amont du seuil du Gué Gautier) : ceci s'explique notamment par la présence de multiples seuils

- qui altère les peuplements. On note une lacune en espèces attendues et un peuplement d'anguille déficitaire ;
- une qualité **très mauvaise** du ruisseau de **la Digue** (avant confluence avec la Gravelière).

Bassin versant de la Moine

IBD

Depuis 2007-2009, la qualité de l'eau est plutôt moyenne aux stations de la Moine à Gétigné et à Roussay. La station de la Moine à Cholet a présenté une qualité **bonne** sur ce paramètre en 2011, 2014 et 2015 mais moyenne en 2012 et 2013. Le Trézon a présenté une qualité moyenne en 2012, 2014 et 2015 et était **bonne** en 2013.

IBGN

La qualité sur la Moine était **bonne** à **très bonne** entre 2002 et 2015 à Gétigné, moyenne à bonne à Roussay et Cholet.

En 2015 les mesures réalisées par l'EPTB Sèvre Nantaise ont montré des qualités **bonnes** à moyennes sur plusieurs nouvelles stations de suivi sur la Moine (bonne à la Chaloire et à Grimault, moyenne à Robat).

IPR

La qualité sur la Moine était moyenne à mauvaise selon les stations en 2011.

Suivis des actions des CT

Un réseau de mesure spécifique est mis en place pour évaluer les actions de restauration des milieux aquatiques, avant et après travaux

En 2016, le suivi complémentaire de l'EPTB a montré pour les mesures de l'IBGN :

- une qualité bonne sur la Moine à Maulévrier mais la note est peu robuste ;
- une qualité moyenne sur la Haie de Rezé à Maulévrier avec une note robuste : ceci est à mettre au regard d'une qualité morphodynamique peu propice à une bonne diversité d'habitats et présentant des problèmes de qualité physico-chimique (colmatage, absence de végétation aquatique, zones de piétinement et d'abreuvement directs sur certains tronçons, etc.).

En 2016, l'EPTB a aussi réalisé des pêches électriques. Les résultats de l'IPR mesuré ont montré :

• une qualité très mauvaise de la Haie de Rezé(en amont du bourg de Mazières en Mauges, juste en aval d'un plan d'eau) : problématique lié au régime hydrologique avec des fortes crues rapides (peu de zones de refuges) et des étiages sévères (coupures dues au plan d'eau, assecs).

2. Mise en œuvre des actions 2017

a. Restauration et Entretien des berges et de la ripisylve

Le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a réalisé des actions de restauration de la ripisylve sur plusieurs cours d'eau :

- la Moine à La Séguinière, à Cholet et à St Crespin sur Moine (site « Bikini ») ;
- la Haie de Rezé, affluent de la Moine ;
- l'Aunay-Barbot, affluent amont de la Sanguèze ;
- amont/aval de l'ouvrage de Bois Chaudeau sur la Sanguèze.

Des aménagements ont également été réalisés pour empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans ces cours d'eau avec la pose de clôtures parfois accompagnée de l'aménagement d'abreuvoirs adaptés. Des embâcles ont également été retirés sur les biefs de Bodin et de Pinsart.





Le tableau ci-après synthétise la typologie et la quantité de travaux réalisés pour cette année 2017.

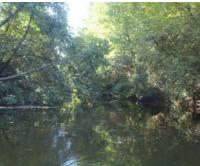
Type de travaux	Quantité							
Abreuvement type descente aménagée	17							
Abreuvement type pompe de prairie	8							
Abreuvement type gravitaire	1							
Abreuvement type bac	1							
Clôture électrique	2700 ml							
Clôture barbelé	2200 ml							
Ouvrage de franchissement	2							
Passage à gué	0							
Embâcles supprimées	4							

b. Restauration du lit mineur

Le secteur de la Moine de "Bikini" est situé à Saint Crespin sur Moine (commune nouvelle de Sèvremoine), entre le moulin de Fromont à l'aval et la chaussée de Gaudu à l'amont. Ce tronçon de la rivière a été anciennement déplacé vers le nord pour permettre l'exploitation d'une mine d'uranium par la COGEMA. Il mesure environ 800 mètres de long. Le lit, très enfoncé, présente un faciès homogène avec une largeur moyenne de 18 mètres et une hauteur de berges variant de 2 à 5 mètres.











Lit obstrué - Eaux stagnantes- comblement du lit par éléments fins

En 2017, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a lancé un projet de restauration morphologique et mise en place d'habitats sur la Moine au droit du site de Bikini. La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Maine-et-Loire y a participé en menant des actions spécifiques de diversification des écoulements et des habitats aquatiques. La concertation s'est passée localement sur le terrain via les rencontres et échanges réalisés par les techniciens de l'EPTB et de la fédération de pêche, aucune réticence n'a été relevée.

Au-delà d'améliorer le fonctionnement biologique, physique et chimique de la rivière, le projet a visé à assurer une ouverture de la rivière aux usagers du site (pêches, promenade, etc.).

Les travaux ont été réalisés en automne 2017.

c. Restauration de la continuité écologique

En 2015-2016, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze avait mené une étude pour la restauration de la continuité écologique pour trois ouvrages de la Moine : la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné, le Moulin Cassé à Gétigné et St-Crespin-sur-Moine et le Pont de Moine à Montfaucon-Montigné.





A l'issue du choix de scénario pour chaque ouvrage, par les propriétaires après échange avec les représentants du SVMS, la maîtrise d'œuvre (SEGI) a pu être lancée en 2017 avec pour objectifs l'arasement de la chaussée de la Garenne Valentin sur environ 80 cm (communes de Clisson et Gétigné) avec l'édification de 4 seuils intermédiaires, et l'arasement d'une partie du déversoir de la chaussée du Moulin Cassé sur environ 80 cm (commune de Saint-Crespin-sur-Moine) avec la restauration des vannes et la renaturation du bief.

Le déroulement chronologique des études est présenté dans le tableau ci-dessous.

COPIL 1 Lancement étude de faisabilité										
(Montfaucon)										
COPIL2 Compte-rendu phase 1 – Diagnostic –										
Etat des lieux (Gétigné)										
CT Présentation scénarios – (Cholet)										
Réunion locale de concertation GV – Phase 2 –										
scénarios (Gétigné)										
Commission Cadre de Vie de Clisson –										
présentation de fin d'étude										
Vote du CS SVMS – scénario B - Garenne Valentin										
(Cholet)										
Bureau Municipal de Clisson – conclusion étude										
SEGI										
Réception du courrier de l'ABF de Clisson relatif à										
son avis favorable pour le scénario B										
Conseil Municipal de Clisson – scénario B										

L'EPTB attend la finalisation par le prestataire du dossier loi sur l'eau de la chaussé de la Garenne Valentin pour l'instruire. D'autre part, malgré un vote du scenario en comité de

pilotage pour Moulin Cassé, cette action rencontre une remise en question de la part de la fédération de pêche, des pécheurs puis des héritiers de la chaussée. Le point de blocage est focalisé sur l'arasement prévu qui pourrait engendrer selon les acteurs locaux opposés, un disfonctionnement des aménagements amonts utiles à la frayère à brochet.

Par ailleurs, les travaux présentés suite à l'étude du Pont de Moine ne seront pas mis en place. L'arasement ou autre compromis n'est à ce jour pas trouvé avec le propriétaire privé qui ne souhaite pas d'intervention et n'est pas contraint par un classement en liste 2.

En 2017, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a également lancé la maîtrise d'œuvre (EGIS) pour la restauration de la continuité écologique pour l'ouvrage de Bois Chaudeau situé sur la Sanguèze à Mouzillon (classé en liste 2) : le scenario retenu est un arasement de 90 cm avec transformation en un radier franchissable.

Toutefois, un blocage à lieu au niveau de l'instruction du dossier loi sur l'eau par la DDT qui considère l'aménagement invalide par rapport à une espèce aquatique, le spirlin. Une note rédigée par le bureau d'étude a été envoyée au service de l'état justifiant la validité de l'aménagement par l'existence d'une voie de passage cohérente (tirants d'eau minimum) sur les seuils en enrochement pour ce type d'individus.

d. Restauration de zones humides

Aucune action n'est inscrite par les maîtres d'ouvrage dans le cadre du contrat en 2017.

e. Actions agri-environnementales portées par les collectivités (zone tampon)

Aucune action n'est inscrite par les maîtres d'ouvrage dans le cadre du contrat en 2017.

f. Communication

Aucune action n'est inscrite par les maîtres d'ouvrage dans le cadre du contrat en 2017.

g. Etudes

Dans le cadre du projet de restauration morphologique et mise en place d'habitats sur la Moine au droit du site de bikini, le SVMS a réalisé un **diagnostic écologique** confié au CPIE Loire Anjou sur l'espace botanique du site de Bikini et de la Moine au droit de ce site ainsi que des banquettes mises en place entre l'aval du Moulin de Fromont et l'ancien clapet de la Chaloire. Ce diagnostic a consisté en un inventaire floristique et faunistique permettant pour le premier milieu la réalisation d'un état initial avant travaux et pour le second site un bilan des actions réalisées il y a plusieurs années pour en voir le bénéfice.

En 2017, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a lancé une étude pour la **réduction de l'impact de 9 ouvrages hydrauliques situés sur la Moine à Maulévrier**, incluant en majorité les ouvrages situés dans le Parc Oriental (Bureau d'étude retenu : SEGI). Une réunion de lancement a eu lieu le 15 mai 2017, à laquelle 12 personnes ont participé. En octobre 2017, la phase 1 « état des lieux » a été validé par le comité de pilotage. Ce dernier s'est déroulé par une présentation de l'état des lieux sur le terrain puis du diagnostic en salle, réunissant 17 personnes. Cette étude se poursuivra en 2018 afin d'aboutir à des choix techniques visant la restauration de la continuité écologique sur ce tronçon de la Moine s'étendant du hameau de l'Humeau jusqu'à l'aval à hauteur du seuil de l'Houmois amont (linéaire de 3.2 km).











Photos de quelques ouvrages (Source : SEGI)

3. Bilan Financier

a. Rappel

Le coût prévisionnel total du **contrat initial** s'élevait à 2 125 891 euros, pour un coût total **retenu éligible par l'Agence de l'Eau de 1 935 891 euros**. Le montant d'aide prévisionnelle total correspondant était de 1 571 550 €, dont :

- 1 213 085 euros de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, soit 63%
- 357 965 euros de subvention du Conseil Régional des Pays de la Loire, soit 18%.

En 2017, un avenant a été réalisé afin d'une part d'intégrer un volet pollutions diffuses agricoles 2018-2019 et d'autre part de revoir le volet milieux aquatiques pour réaliser les ajustements nécessaires.

Cet avenant sera signé fin 2017 avec les maîtres d'ouvrages, l'EPTB Sèvre Nantaise et l'agence de l'eau Loire Bretagne. La réflexion menée lors de l'avenant avec certains maîtres d'ouvrage a conduit à modifier la programmation 2015-2017 et a revoir les coûts totaux du programme de la manière suivante :

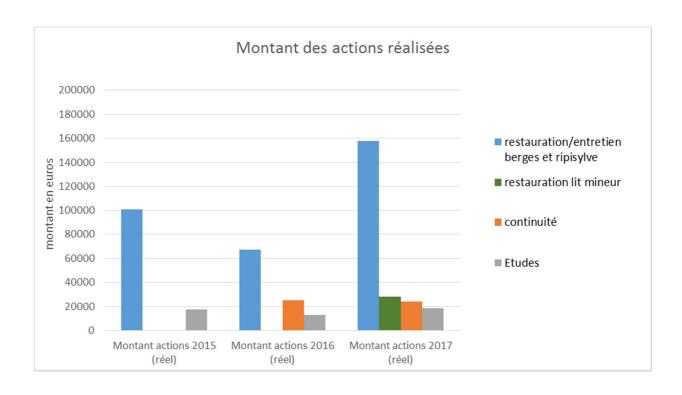
- Un coût total éligible de 2 123 891 euros
- Un montant total des subventions de l'agence de l'eau de 1 367 485 euros, soit 64%.

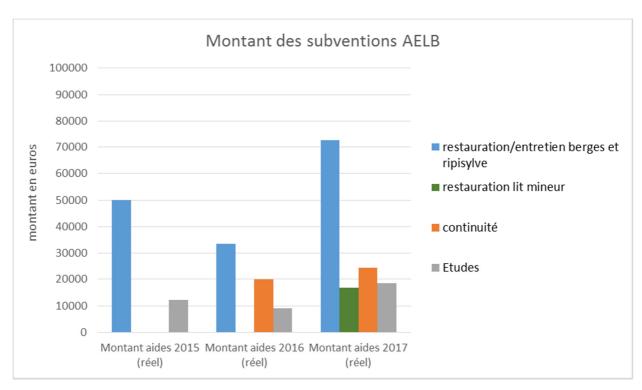
Le présent bilan sera donc fait au regard de ces montants modifiés.

b. Bilan 2015-2017

Le bilan financier des actions réalisées sur les années 2015 et 2016 a été revu afin d'intégrer les coûts réels dépensés jusqu'à fin décembre 2015/2016, le précédent bilan ayant été réalisé courant novembre 2017. L'actualisation du présent rapport permet l'intégration de la période septembre-décembre 2017.

Ainsi le bilan financier 2015-2017 est présenté dans les graphiques ci-après.





Le montant total des actions 2015-2017 s'élève à 451 397 €. Sur ces trois années seuls le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Maine-et-Loire ont porté des actions opérationnelles dans le cadre du CTMA.

Le montant total des subventions attribuées par l'agence de l'eau s'élèverait à 256 933€ soit un taux moyen d'aide d'environ 57%.

c. Comparatif prévisionnel-réalisé 2015-2017

Au regard du programme pluriannuel précisé dans le contrat territorial modifié pour 2015-2017 (cf. tableau annexe montrant les modifications réalisées) :

- 79% du volume financier prévu pour l'entretien et la restauration des berges et ripisylves a été réalisé (actions du SVMS) ;
- 56% du volume financier prévu pour la restauration du lit mineur a été réalisé (actions du SVMS et de la fédération de pêche) ;
- 45% du volume financier pour la continuité écologique a été réalisé (actions du SVMS) ;
- ⇒ La réalisation des travaux sur les ouvrages précités va mobiliser davantage cette ligne budgétaire du contrat courant 2018.
- 43% du volume financier pour les études a été réalisé (actions SVMS) ;
- ⇒ Au regard de l'échéancier d'engagement des subventions de l'agence de l'eau prévu dans le contrat pour 2015-2017, 65% du volume financier a été consommé sur cette période. Cela représente 66% du coût total prévisionnel des actions prévues en 2015-2017 dans le contrat (tous maîtres d'ouvrage confondus) et 70% si on ne considère pas le volume relatif aux études.

4. Perspectives 2018

A la date d'écriture du présent bilan, l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 a officiellement dissous les syndicats de rivière et a transféré à l'EPTB leurs droits, obligations et biens, avec prise d'effet au 31 décembre 2017. Ainsi, la mise en place de la compétence Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) actuellement en cours conduira à une modification des maîtrises d'ouvrages fléchées au titre du Contrat Territorial.

Les perspectives d'actions décrites ci-après sont donc proposées dans une logique de continuité des actions menées et prévues dans le cadre du contrat territorial, telles que validées par l'avenant. Toutefois, le déploiement de la compétence Gemapi au 1^{er} janvier prochain, pourrait, en fonction des choix arbitrés au sein des intercommunalités présentes sur le bassin hydrographique, modifier le périmètre d'intervention de l'Établissement.

Aussi, sous réserve de ce contexte institutionnel difficile à appréhender à l'heure actuelle, les actions 2018 devraient ainsi être :

 la restauration de la continuité écologique sur trois ouvrages (partie maîtrise d'œuvre et travaux): Bois Chaudeau sur la Sanguèze, Moulin Cassé et Garenne Valentin sur la Moine;

- la finalisation de l'étude de faisabilité pour la continuité écologique des ouvrages situés sur la Moine à Maulévrier :
- la restauration de la ripisylve (travaux forestiers, clôtures, abreuvoirs) notamment sur la Guichardière (bassin moine), le Verret et l'Aunay Barbot (bassin sanguèze);
- l'étude et travaux de renaturation de ruisseaux notamment la Gravelière (bassin sanguèze) et la Haie de Rezé (bassin moine)
- la réduction de l'impact de plans d'eau sur la Guichardière et la Haie de Rezé (bassin moine) ;
- l'étude et la réalisation de travaux relatifs à la création de zone(s) humide(s) tampon potentiellement sur la Haie de Rezé (bassin moine) ;
- le suivi faune/flore dans le cadre des études d'impacts nécessaires ;
- la création d'habitats piscicoles et de frayères à brochet par la fédération de pêche du Maine-et-Loire (engagement du projet, montage);
- la restauration de la vallée du Moulin et de la zone humide de la Vallée du Pré Fleuri (suppression d'une retenue d'eau créée artificiellement) sur la commune de la Tessoualle (sous réserve des capacités budgétaires).

Selon l'instruction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général porté par l'EPTB Sèvre Nantaise, des dépenses pourraient être nécessaires en 2018 pour la reprographie des supports.

Le **volume financier susceptible** d'être mobilisé pour l'année 2018 s'élèverait à environ **853 400 €** avec la répartition suivante (hors soldes des actions débutées en 2017 et dont la facturation pourrait se finaliser début 2018) :

- Restauration/entretien des berges et ripisylve : 139 750€

Continuité écologique : 470 000€
 Restauration lit mineur : 126 513€

Restauration de zones humides : 55 128€Etude : 60 000€ (hors soldes études 2017)

- Communication : 2000€

Le Président du comité de pilotage

Jean-Paul BREGEON

ANNEXE – TABLEAU DE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE REVU EN 2017

N°Action - AFLB	Intitulé ▼	Coût initial	Coût initial	Coût initial 2017	Coût initial	Coût initial	Coût total initial	нт/ттс	Taux AELB	Montant aide prévisionne lle AELB	Coût avenant 2015	Coût avenant 2016	Coût avenant 2017 ▼	Coût avenant 2018	Coût avenant 2019	Coût total avenant	нт/пс	Taux AELB	Montant aide prévisionnelle AELB	Commentaire_AVENANT
	Mise en place d'abreuvoirs - La Moine, la Sanguèze, la Digue, la Gravelière, le Verret, l'Aulnay Barbot, la Haie de Rezé, la Blanchisserie, le Garrot, la Guichardière et l'Aiguefou	8 000	15 500	15 500	15 500	15 500	70 000 €	πс	60%	42 000	8 000	15 500	31 000	15 500	0€	70 000€	πα	60%	42 000	besoin complémentaire en 2017 pris sur l'année 2019
RA54	Mise en place de clôtures - La Moine, la Sanguèze, la Digue, la Gravelière, le Verret, l'Aulnay Barbot, la Haie de Rezé, la Blanchisserie, le Garrot, la Guichardière et l'Aiguefou	20 000	15 500	15 500	15 500	15 500	82 000 €	πс	60%	49 200	20 000	15 500	31 000	15 500	0€	82 000 €	πс	60%	49 200	besoin complémentaire en 2017 pris sur l'année 2019
RA55	Entretien de ripisylve - bassin Moine Sanguèze	0	2500€	2 500 €	2500€	2 500 €	10 000€	TTC	40%	4 000	0	0€	0€	0€	0€	0€	TTC	40%	0	suppression de la ligne
RA55	Intervention sur la végétation - La Moine, la Sanguèze, la Digue, la Gravelière, le Verret, l'Aulnay Barbot, la Haie de Rezé, la Blanchisserie, le Garrot, la Guichardière et l'Aiguefou	72 000	95 500	103 750€	103 750€	103 750 €	478 750€	πα	40%	191 500	72 000	95 500	123 750	103 750	83 750	478 750€	πς	40%	191 500	Besoin d'une demande complémentaire en 2017 sur la ripisylve (20 000€)
RA55	Plantations - Moine et Sanguèze	0	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000€	TTC	40%	8 000	0	0€	0€	5 000	5 000	10 000€	πс	40%	4 000	Pas de rattrapage possible des années 2015-2016
RA56	Renaturation des ruisseaux - Digue amont, Gravellère, Haie de Rexé, Blanchisserie Renaturation de la Moine sur secteur Bikini (St Crespin sur Moine)	0	0	0	71 000	34 500	105 500 €	πα	60%	63 300	0	0	30 000	41 000	34 500	105 500 €	πα	60%	63 300	modification de la ligne ou ajout d'une ligne spécifique Bikini?
RA56	Renaturation bief Bois Chaudeau Franchissement piscicole de petits ouvrages - Digue, Gravelière, Verret, Aulnay Barbot, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardière, Aiguefou	0	0	30 000	21 500	21 500	73 000 €	тс	60% 60%	0 43 800	0	0	0€	21500	20 000 51 500	20 000 € 73 000 €	πс	60% 60%	12 000 43 800	ligne ajoutée le non consommé en 2017 sera reporté
RA57	Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau - Bois Chaudeau et seuils agricoles							ттс	80%	0			20 000	110 000		130 000€	πс	80%	104 000	Ligne ajoutée: MOE en 2017 travaux en 2018
RA57	Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau (ouvrages et travaux amont) - passage routier de Mouzillon	0	50 000	0	0	0	50 000€	πс	80%	40 000	0	50 000	0	0	0	50 000€	πс	80%	40 000	coût réel: 25 000€ volume sous-estimé au regard
RA57	Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau (ouvrages et travaux amont) - Moulin Cassé et Garenne Valentin	102 000	0	0	0	0	102 000 €	πс	80%	81 600	0€	0	40 000	310 000	0	350 000	πс	80%	280 000	des résultats de l'étude, accord pour travaux par les propriétaires 40 000€ de MOE en 2017
RA57	Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau (ouvrages et travaux amont) - Pont de Moine	0	0	120 000	0	0	120 000€	ттс	80%	96 000	0€	0€	0€	0€	0€	0€	ттс	80%	0	à retirer au regard du contexte
RA57	Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau (ouvrages et travaux amont) - ouvrages amont Verdon Maulévrier	0	0	0	165000	0	165 000€	πс	80%	132 000	0	0	0	0€	165 000	165 000€	πα	80%	132 000	à décaler sur 2019
RA57	Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau (ouvrages et travaux amont) - Chaussées de Fromont et de Clopin	0	0	0	0	60000	60 000 €	ттс	80%	48 000	0	0	0	0	0€	0€	πс	80%	0	à retirer au regard du contexte: priorité sur ouvrages liste 2
RA57	Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau (ouvrages et travaux amont) - Grondin et seuils agricoles Sanguèze	0	0	0	0	60000	60 000€	πс	80%	48 000	0	0	0	0	40 000€	40 000€	πα	80%	32 000	volume prévisionnel inférieur
RA57	Réduction de l'impact des plans d'eau - Digue, Gravelière, Verret, Aulnay Barbot, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardière, Aiguefou	0	0	0	50 000	0	50 000€	πс	80%	40 000	0	0	0	50 000	0	50 000€	πс	80%	40 000	
RA59	Création de zones tampons - Gravelière, Verret, Aulnay Barbot, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardière Communication générale / signalétique - bassin	0	0	0	0	42 500	42 500 €	ттс	40%	17 000	0	0	0	0	42 500	42 500 €	πс	40%	17 000	
RA60	Moine et Sanguèze Suivi faune flore - morphologie - bassin Moine et	0	0	0	2 000	2 000	4000€	TTC	60%	2 400	0	0	0	2 000	2 000	4 000 €	πс	60%	2 400	ventilation du non consommé
RA61	Sanguèze Etude de faisabilité de trois ouvrages - Moulin		3 000	3 000	3 000	3 000	12 000 €	TTC	80%	9 600	0	0€	3 000	5 000 €	4 000 €	12 000 €	πс	80%	9 600	sur 2018-2019
RA61	Cassé, Garenne Valentin et Pont de Moine	40 000	20 000	0	0	0	60 000 €	TTC	80%	48 000	60 000	0	0	0	0	60 000€	ΠC	80%	48 000	instruction du dossier en 2015 étude lancée en 2017 donc
RA61	Etude de faisabilité - ouvrages amont Verdon - Maulévrier	0	30 000	10 000	0	0	40 000 €	πα	80%	32 000	0	40 000	0	0	0	40 000 €	πς	80%	32 000	dépenses sur 2017 mais instruction du dossier faite en 2016
RA61	Etude ouvrage - Passage routier - Pont Gallo- Romain de Mouzillon	10000	0	0	0	0	10 000€	TTC	1	8 000	0€	0€	0€	0€	0€	0€	ттс	80%	0	suppression car s'est avérée non nécessaire
RA61	Etude de faisabilité - deux ouvrages - Chaussées de Fromont et de Clopin	0	0	0	20000	0	20 000€	πс	1	16 000	0€	0€	0€	0€	0€	0€	πс	80%	0	à retirer au regard du contexte: priorité sur ouvrages liste 2
RA61	Etude de faisabilité - deux ouvrages - la Cour et Moulinard à La Séguinière	0	0	0	0	30000	30 000 €	TTC	80%	24 000	0	0	0	0	30000	30000€	πс	80%	24 000	à conserver si possible dans
RA61	Etude de création de zone humide tampon - Gravelière, Verret, Aulnay Barbot, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardière	0	0	0	10 000	10 000	20 000€	πα	80%	16 000	0	0	0	10 000	10 000	20 000€	πα	80%	16 000	cadre volet poll diff peut être une opportunité sanguèze+opportunité haie de rezé
RA61	Etude renaturation de ruisseaux - Digue amont, Gravelière, Haie de Rezé, Blanchisserie	0	0	20 000	20 000	20 000	60 000 €	ттс	80%	48 000	0	0	0€	20 000	40 000€	60 000 €	πс	80%	48 000	le non consommé en 2017 sera reporté
RA61	Etude DIG Moine Sanguèze	10000	0	0	0	0	10 000 €	ттс	80%	8 000	10000	0	0	0	0	10 000€	πс	80%	8 000	réalisation 2017 mais demande faite en 2015
RA61	Etude de réduction d'impact de plan d'eau - Digue, Gravellère, Verret, Aulnay Barbot, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardière, Aiguefou	0	0	15000	0	15 000	30 000 €	πс	80%	24 000	0	0	0€	15 000	15 000	30 000 €	πс	80%	24 000	report en 2018
RA62	Mise en place d'abreuvoirs - Planche aux Moines, Sévrie, Basse Rémouzinière, Haute Rémouzinière	0	0	0	0	11 000	11 000 €	ттс	60%	6 600	0	0	0	0	11 000	11000€	πс	60%	6 600	
RA62	Mise en place de clôtures - Planche aux Moines, Sévrie, Basse Rémouzinière, Haute Rémouzinière	0	0	0	0	11 000	11 000 €	ттс	60%	6 600	0	0	0	0	11 000	11000€	πс	60%	6 600	
	Intervention sur la végétation - Planche aux Moines, Sévrie, Basse Rémouzinière, Haute Rémouzinière	0	0	0	0	50 000	50 000 €	πс	40%	20 000	0	0	0	0	50 000	50 000€	πс	40%	20 000	
RA66	Création d'habitats piscicoles	0	20 000	0	0	0	20 000 €	тс	60%	12 000	0	20 000	0	0	0	20 000€	πα	60%	12 000	
RA67	Frayère à Brochets	0	30 000	0	0	0	30 000€	ттс	60%	18 000	0	30 000	0	0	0	30000€	πс	60%	18 000	
RA64	Restauration d'un ruisseau - Vallée du Moulin	0	0	44013	0	0	44 013 €	TTC	60%	26 408	0	0	0€	44 013	0	44013€	πс	60%	26 408	décalage 2018
RA65	Restauration d'une zone humide - Vallée du Pré Fleuri Aménagement des berges en parallèle de	0	0	0	25 128	0	25 128€	TTC	60%	15 077	0	0	0	25 128	0	25128€	πс	60%	15 077	
	l'aménagement du seuil du Pont Gallo Romain	0	0	0	0	0	0€	TTC	0	0	0	0	0	0	0	0€	πс	0	0	

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

La cartographie ci-après présente une vue générale des travaux réalisés à fin décembre 2017. Des zoom ont été réalisés sur les secteurs concernés par des travaux et font l'objet de cartographies individuelles à suivre.

